

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1109)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 382

présenté par  
M. Wauquiez

-----

**ARTICLE 19**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de dix ans au plus »

les mots :

« allant jusqu'à l'inéligibilité à vie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à introduire une peine d'inéligibilité à vie.